



Demande de regularisation de titre de sejour pour etudiant

Par **minus1**, le **26/09/2012** à **14:47**

Bonjour, je suis étudiante gabonaise j'ai 21 ans . je suis arrivée en France en novembre 2010. dès mon arrivée comme renseigné au consu de France au Gabon dans les 3 mois qui ont suivi je me suis rendue à L'OFII pour recevoir la vignette qui faisait office de titre de sejour. tout se passait bien. je vis chez mon oncle et ma tante qui sont mariés. j'ai aucun soucu sur les documents administratif. concernant mes etudes j'ai passé un BTS en communication qui n'a pu etre sanctionné par l'obtention de mon diplome. pour cette année scolaire j'ai 2 matieres à rattraper pour que mon diplome me soit délivré. le problème: je n'ai pas de titre de sejour. pourquoi? j'ai raté mon rdv pour la demande de titre de sejour car j'étais en stage. dans la panique , j'ai pris peur de me rendre à la prefecture compte tenu de ce qui se dit sur leur incomprehension. le temps à passer je me suis dis autant d'abord passer mon examen avant de soulever ce probleme. le temps à passer et depuis mars 2011. je sais pas comment faire. cette annee je suis en 3e annee de licence marketing et je sais meme pas comment commencer les cours avec ce probleme sur le dos. je répète je n'ai aucun probleme de logement, de prise en charge , de revenu, juste un manque de lucidité npouvez vous me conseiller? donner une solution? merci

Par **Nicole29**, le **30/09/2012** à **02:55**

Bonjour, La vignette ne fais pas office de titre de séjour à ce que je sache, c'est juste une autorisation à demander le titre de séjour. Si le dossier du demandeur est complet, c'est-à-dire s'il a produit les pièces qui lui étaient demandées, s'il a passé les visites médicale et d'accueil si nécessaire et s'il a réglé la taxe, une vignette et un cachet dateur sont apposés par

l'OFII sur son passeport. Ensuite, Ils valident le visa et prouvent qu'il est en séjour régulier en France." rnTexte trouvé sur le site de l'OFII. rnJe pense que vous devriez déposer un dossier en tant qu'étudiant, en expliquant bien ce qui s'est passé, et en fournissant tout vos bulletin de note et tout ce qui concerne vos études (carte étudiante, crous...).

Par **minus1**, le **30/09/2012** à **12:27**

merci Nicole29. je vais tenter car j'ai juste un peu peur de pointer la bas car ils ont le droit de me signer une obligation de retour à la frontière

Par **Nicole29**, le **30/09/2012** à **19:26**

Bonjour,rnOui l'OQTF est un risque mais si vous n'y allez pas ça risque d'être pire (je veux dire la régularisation).rnAu pire si vous avez vraiment peur vous pouvez envoyer en Recommandé avec accusé de réception.

Par **minus1**, le **01/10/2012** à **10:57**

Oui c'est L'OQTF que je crains. Mais est ce qu'il y a un guichet dans les prefectures pour des cas litigieux comme celui parce qu'il me semble que les seuls guichets sont pour les depots de dossiers (reglementaires) et rien d'autre